

**ENVELOPPE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE NIVEAU LOCAL:  
ÉQUIPEMENTS SINISTRES  
Crédits régionalisés**

- **Types d'équipements éligibles**

Tous les types d'équipements sportifs, y compris les matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale, mobiles ou non, sont éligibles dès lors qu'existe une pratique sportive encadrée par une association sportive.

- **Nature des travaux éligibles**

- Les constructions d'équipements sportifs neufs ;
- Les rénovations lourdes et structurantes incluant la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap
- L'acquisition de matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale.

- **État d'avancement des études**

Seuls les projets a minima au stade de l'avant-projet détaillé (APD) seront éligibles. Les projets au stade de l'avant-projet sommaire et des études de programmation ne seront pas étudiés.

- **Territoires éligibles** : Les projets situés au sein d'un périmètre ayant fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle publié au Journal Officiel.

- **Taux maximal de subventionnement** : il peut être supérieur à 20 % du montant subventionnable dans la limite du montant restant à la charge du porteur de projet en tenant compte du remboursement de l'assurance et de toute autre aide obtenue.

- **Seuil minimal de demande de subvention** : 10 000 €

- **Apport minimal du porteur de projet** : l'apport minimal correspond a minima au montant de remboursement de l'assurance.

- **Spécificités** : Les travaux peuvent avoir démarré avant la délivrance de l'accusé de réception garantissant l'éligibilité, la conformité et la complétude du dossier, en raison de l'urgence de la situation.

- Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention par les porteurs de projet

Dépôt des dossiers auprès des services déconcentrés de l'État chargés des sports :

<p><i>DSDEN du Cher</i> Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) Véronique DOLÉANS 02.36.78.37.44 <a href="mailto:veronique.doleans@cher.gouv.fr">veronique.doleans@cher.gouv.fr</a></p>	<p><i>DSDEN d'Eure et Loir</i> Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) Alain BOUREAUD 02.37.20.51.06 <a href="mailto:alain.boureaud@eure-et-loir.gouv.fr">alain.boureaud@eure-et-loir.gouv.fr</a></p>
<p><i>DSDEN de l'Indre</i> Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) David GALLOIS 02.54.53.27.65 <a href="mailto:david.gallois@indre.gouv.fr">david.gallois@indre.gouv.fr</a></p>	<p><i>DSDEN d'Indre et Loire</i> Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) André BAHON / Nicole LIARDET 02.47.70.25.61 / 02.47.70.11.05 <a href="mailto:andre.bahon@indre-et-loire.gouv.fr">andre.bahon@indre-et-loire.gouv.fr</a> <a href="mailto:nicole.liardet@indre-et-loire.gouv.fr">nicole.liardet@indre-et-loire.gouv.fr</a></p>
<p><i>DSDEN du Loir et Cher</i> Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) Marilyne VERDIER 02.54.90.97.34 <a href="mailto:marilyne.verdier@loir-et-cher.gouv.fr">marilyne.verdier@loir-et-cher.gouv.fr</a></p>	<p><i>Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (DRAJES)</i> Gwenaëlle CROTTÉ-BRAULT 02.38.77.49.64 <a href="mailto:gwenaelle.crotte-brault@jscs.gouv.fr">gwenaelle.crotte-brault@jscs.gouv.fr</a></p>

**Délivrance d'un accusé de réception de dossier éligible, conforme et complet par les services déconcentrés instructeurs** : dans les 2 mois à compter de la réception d'un dossier éligible, conforme et complet, ce document ne valant pas promesse de subvention.

**Date limite de dépôt des dossiers** : **1<sup>er</sup> juillet 2021**